

TARIFS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Année scolaire 2025 / 2026

Contribution famille	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Frais de scolarité par enfant	1 550 €	1 450 €	1 360 €	995 €
Cotisation A.P.E.L. : 26 € par famille				
ACTIVITÉS OBLIGATOIRES - Classe verte en CE1 : 444 € - Classe de neige en CM2 : 725 € (assurances incluses)				

Nb jours / semaine	Cantine	Garderie du soir (maternelles) Etude du soir (du CP au CM2)
1	350 €	239 €
2	685 €	452 €
3	1 008 €	665 €
4	1 317 €	852 €
5	1 611 €	

Ticket occasionnel en vente à l'école :

12 €	16 €
------	------

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Séjours obligatoires: * Classe de neige pour les CM2 au Grand Bornand en Haute Savoie, du vendredi 23 janvier 2026 au vendredi 30 janvier 2026. * Classe verte pour les CE1, à Maisnil-les-Ruitz, du mardi 7 au vendredi 10 avril 2026. La participation financière de ces séjours doit être réglée impérativement avant le départ.
Cantine PAI : 70% du tarif cantine - Réservé aux enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé certifié
Costume de la fête de l'école : 15 €
Fournitures scolaires : les frais de scolarité incluent un forfait de 200 € pour la 1ère trousse, les cahiers et les livres scolaires
BLOUSE : obligatoire pour toutes les classes : à partir de 26 € POLOS ET SWEATS DE SPORT : obligatoire pour les élèves de la GS au CM2 : à partir de 20 € Blouse et tenue de sport à commander sur le site : www.letablierbobine.fr - code école : ndsaintroch
Assurance : les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame Saint-Roch sont couverts par une assurance scolaire auprès de la Mutuelle Saint-Christophe Assurance (MSC). Le coût de cette assurance est compris dans les frais de scolarité.
Cotisation A.P.E.L. : la cotisation de l'A.P.E.L. est intégralement reversée à l'A.P.E.L. de l'école. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Une partie de cette cotisation est reversée à l'UNAPEL et inclut l'abonnement à la revue "Famille et Education".
EN CAS DE PANDEMIE , la cantine, les études et la garderie du soir feront l'objet d'un avoir sur l'intégralité des prestations non effectuées. Afin de préserver l'équilibre financier de l'école, nous appliquerons des frais de scolarité exceptionnels compris entre 30 et 60 € par mois et par élève.
<u>Mode de règlement : par prélèvement automatique</u> Le mandat SEPA est disponible sur le site de l'école, dans les documents à télécharger